

# KRI Anti-Harassment and Non-Retaliation Policy

## Politique anti-harcèlement et de non-représailles de KRI

### Objectif :

Veiller à ce que l'atmosphère dans laquelle se pratique et s'enseigne le Kundalini Yoga, y compris les relations entre Étudiants et Professeurs, soit exempte de harcèlement et de représailles.

### Définitions :

**Harcèlement** : comportement verbal ou non-verbal inapproprié,

- 1) quand le comportement d'une personne dénigre ou montre de l'hostilité ou de l'aversion envers une autre personne et a pour but ou pour effet d'interférer défavorablement dans son travail, ses études ou toute autre activité ;
- 2) quand supporter le comportement offensant devient le seul moyen de pouvoir continuer une relation ;
- 3) quand le comportement a pour but ou pour effet de créer une atmosphère qu'une personne sensée considérerait comme créant de l'intimidation, de l'hostilité ou un abus de pouvoir.

Le harcèlement inclut les invectives, insultes, injures, stéréotypes négatifs, attaques, moqueries, actes menaçants, intimidants ou hostiles, mauvaises plaisanteries et la publication de matériel écrit ou visuel qui dénigre ou montre de l'hostilité ou aversion envers une personne ou un groupe de personnes, sur la base d'une particularité ou d'une différence.

Le harcèlement comprend, sans s'y limiter : les commentaires verbaux offensants basés sur des caractéristiques telles que l'âge, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le choix de pronoms, la race, l'ethnie, la culture, l'origine nationale, la religion, la morphologie, les capacités physiques ou mentales, le statut socio-économique, l'état civil, les activités ou l'affiliation politiques ainsi que toute autre discrimination interdite par les lois et réglementations locales, d'état, provinciales, nationales et fédérales; l'intimidation volontaire ; la filature ; le harcèlement par le biais de photographies ou d'enregistrements ; la perturbation continue et intentionnelle de cours ou d'autres événements ; et le contact physique inapproprié.

**Représailles** : Toute mauvaise action commise ou menace faite (y compris par l'intermédiaire d'un tiers et/ou d'un conseiller juridique) à l'encontre d'une personne susceptible d'avoir signalé un comportement prohibé ou de participer à une enquête ou procédure liée au signalement d'une violation du Code de KRI ou de toute autre politique de KRI.

Les représailles comprennent, sans s'y limiter :

- les menaces, l'intimidation, le harcèlement ou tout autre comportement qui découragerait une personne sensée de signaler ou de participer à une enquête ou à une procédure liée à un comportement prohibé ;

- menacer ou chercher à nuire, ou autrement interférer délibérément et/ou avec hostilité, dans la carrière académique, professionnelle ou à la réputation d'une personne, en réponse à une enquête, un processus d'enquête, l'issue d'une enquête et/ou une décision s'y rapportant, à la suite du signalement d'un comportement prohibé, que ce soit avant, pendant ou après l'enquête ;
- causer un préjudice physique à une personne ou à ses biens en réponse à et/ou en raison du signalement d'un comportement prohibé ;
- formuler des accusations mensongères de manière intentionnelle ou malveillante au sujet d'une autre personne.

### **Comportement Prohibé**

Les Professeurs de Kundalini Yoga (au sens large, voir définition dans le Code d'éthique) ont l'interdiction formelle d'adopter les comportements décrits ci-dessous :

1. Le harcèlement de qui que ce soit. Toutes les formes et méthodes de harcèlement, soit en personne, soit par le biais d'activités en ligne ou par tout autre moyen ;
2. Les représailles à l'encontre de toute personne, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, qui a signalé ou est suspectée d'avoir signalé un ou plusieurs cas de violation du Code d'éthique et de conduite de KRI, ou de toute autre politique de KRI, par un Professeur, ou qui est impliquée ou est suspectée d'être impliquée dans une enquête ou une procédure en lien avec le signalement;
3. Le harcèlement sexuel de toute personne. Voir « Politique de KRI en matière d'agression sexuelle ».